

Règlement des cours Na & Co Saison 2022-2023

1. Les élèves arriveront à l'heure s.v.p et vérifieront qu'ils n'ont rien oublié en partant.
2. La tenue sera décontractée avec des chaussures d'intérieur propres et adaptées (pas de jeans, tongs, sandales ou bottes). Les cheveux longs seront attachés et les bijoux ne seront pas portés.
3. L'école Na&Co décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel tels que appareils électroniques, bijoux, ...
4. Nous demandons d'apporter une petite bouteille d'eau uniquement. (pas de boisson sucrée et de collations)
5. Le respect physique et verbal du personnel de l'école ainsi que des lieux occupés est de rigueur. Tout acte délibéré de malveillance, de vandalisme sur les lieux de cours, de violence ou de menace de l'élève ou de son accompagnant-parent envers le personnel de l'école sera sanctionné par un renvoi immédiat et irrévocable sans préjudice des poursuites éventuelles.
6. Les accompagnants des danseurs resteront à l'extérieur de la salle de danse durant le cours jusqu'à ce qu'ils soient invités à entrer ou à reprendre les enfants. Les danseurs restent sous la responsabilité de l'accompagnant-parent jusqu'à l'entrée dans la salle de cours. (Les élèves en dessous de 12 ans ne pourront sortir seuls)
7. La Direction et les professeurs se réservent le droit d'orienter ou de rediriger l'élève vers le cours correspondant à sa catégorie d'âge/niveau plus adapté.
8. Il est susceptible qu'un cours comptant peu de participants soit annulé. Il peut arriver qu'un cours soit suspendus indépendamment de notre volonté ; il sera éventuellement récupéré ultérieurement.
9. Toute participation à un cours devra d'abord passer par une inscription. Chaque élève bénéficie d'un cours d'essai afin de savoir si le cours correspond. Dès sa participation au cours, une place lui est réservée. S'il ne souhaite plus participer par la suite, il devra se désinscrire par mail à l'adresse naetco@icloud.com sans quoi des frais pourraient lui être comptés. L'inscription est valable pour l'entièreté de la saison.
Si l'élève souhaite continuer les cours, il devra :
 - Rendre sa fiche d'inscription et le règlement signée par le danseur majeur ou parent responsable dans un délai de 2 semaines maximum.
 - Régler la 1e cotisation périodique/annuelle en suivant les indications sur la facture donnée ou envoyée par mail.
10. Le paiement de la première cotisation périodique ou annuelle s'effectuera dès réception de la facture. Les informations de paiement se trouveront sur ce document, merci de bien les respecter (communication structurée, ...)
Le paiement de la seconde et troisième période devra être réglé avant le 5 décembre 2022 et le 6 mars 2023.

En cas de désinscription, l'information devra nous parvenir par mail avant le 5 décembre 2022 et le 6 mars 2023 sans quoi les périodes restantes devront être payées.

11. Le paiement annuel comprend la saison de mi-septembre à juin. La cotisation périodique reprend 9 cours consécutifs.
Si une prolongation des cours devait être organisée, une nouvelle cotisation recalculée pourrait vous être demandée.
Les tarifs sont disponibles sur notre site internet.
12. Le cas de non-paiement de la cotisation dans les délais prévus ou de l'absence de remise de la fiche d'inscription signée (point 9 ci-avant) verra le refus d'accès de l'élève aux cours.
13. Aucun remboursement ne sera envisagé en cas d'absentéisme ou d'abandon EXCEPTE pour raison médicale empêchant la pratique de la danse sur une période de minimum 3 semaines.
La demande devra parvenir à la direction accompagnée d'une attestation délivrée par le médecin. Merci de nous prévenir le plus rapidement possible lors de l'absence de votre enfant, uniquement par mail. Un remboursement couvrant la période d'incapacité et pour un maximum de 6 semaines pourrait être envisagé (sous réserve d'acceptation par le comité de direction).
Une cotisation périodique entière sera et restera due pour toute(s) participation(s) ou de non-présentation aux cours pour une raison autre que médicale.
En cas d'arrêt des cours (ex : crise sanitaire), les abonnements seront suspendus (pas de remboursement)
14. En signant la fiche d'inscription, le danseur ou son parent atteste que lui-même/son enfant est apte médicalement à pratiquer la danse.
15. Toute notre communication se fait par l'application « klassly », chaque danseur/parent s'assure d'être présent sur l'application pour ne rater aucune information.
16. Nous répétons également ces informations sur Facebook et notre site internet. Veuillez s.v.p. prendre régulièrement connaissance de ces informations.
17. Notre site internet reprend les pages « infos pratiques » et « FAQ » dédiées aux nombreuses questions posées. Les rubriques « agenda » et « nouvelles infos » vous apportent des informations plus ciblées.
18. Ce règlement est téléchargeable sur notre site.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement. (naetco@icloud.com / 0470/02.31.25)

Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue chez Na & Compagnie !

Signature :